



Créance commune separation de biens

Par **Sco59**, le **10/06/2019** à **11:33**

Bonjour mon mari et moi avons fait un contrat de mariage après mariage en l'occurrence séparation de bien alors qu'il restait une dette commune résultant de la vente d'un bien dont la somme ne couvrait pas la totalité du prêt contracté pour ce bien. Cette créance non remboursée dans les temps à fait l'objet de poursuite. J'ai remboursée plus de 70 pour cent de la dette et mon mari n'y a pas participé. Suis-je tenue comme lui à rembourser le reste ? Existe-t-il un moyen de prouver et est-ce que cela sera pris en compte ou non ?

Par **Visiteur**, le **10/06/2019** à **11:38**

Bonjour

Si vous étiez co-emprunteurs, le prêteur tourne contre les deux, ou l'un, ou l'autre. C'est ensuite à vous de vous retourner vers votre ex.